

## Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral nº IAL06094061120 du 3 FEVRIER 2006 **30 NOVEMBRE 2006** mis à jour le Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) 2. Adresse commune code postal Lieudit « Avenue St Bernard » PEONE – 06470 VALBERG - Réf. Cadastrales : AC nº 98, 99, 456 et 253 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X iuo non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non X Les risques naturels pris en compte sont : Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Avalanche Mouvement de terrain Sécheresse Séisme Cyclone Volcan Feux de forêt autre 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit \* non X \* Les risques technologiques pris en compte sont : Effet thermique Effet de surpression Effet toxique 5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique , modifié par le décret n°2000-892 du 13 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone la zone lb zone II X Zone 0 pièces jointes 6. Localisation extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte - Lettre du 14.2.2007 de la Mairie de PEONE - Liste des arrêtés relatifs concernant l'état de catastrophe naturelle vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 7. Vendeur - Bailleur Nom prénom SCI VAL D'AZUR rayer la mention inutile 8. Acquéreur - Locataire Nom prénom rayer la mention inutile 9. Date 21 FEVRIER 07

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le prétet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix, [V de l'article 125-5 du code de l'environnement]